

Image not found or type unknown



Succession non réglée que faire

Par **Louise 56**, le **01/02/2011** à **19:10**

ma question :

etant veuve, mon mari ayant fait un testament mentionnant son frère pour un pourcentage ?
mais ses filles ayant renoncé officiellement à la succession celle ci ne peut etr close car il ne
donne pas signe pour le faire je precise kil est domcilité en Suisse

Comment puis je faire ?

ma notaire m'a dit lui avoir envoyer des courriers tjrs sans réponse, me dit de le joindre moi
meme et je n'y parviens pas.